

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 175.

LUNDI ET MARDI.

23 ET 24 JUILLET 1832.

SUÈDE.

STOCKHOLM, 2 juin. — On a terminé tous les préparatifs relatifs au voyage de S. M. en Norwège. Par le nouvel arrangement des postes, les communications avec Stockholm sont si rapides, que, malgré la distance de 250 lieues qui la séparent de Christiania, les lettres parviennent en 3 jours. Ce voyage, réclamé par le vœu de toutes les classes de citoyens, ne causera aucune charge aux villes où le roi séjournera.

On a repris avec une grande activité tous les travaux publics. Plusieurs tiendront le premier rang en Europe par leur importance et le grandiose de leur construction. Dans le nombre on peut citer le port d'Helsingbourg, qui, par une heureuse imitation du Ramat en Ecosse, présente une construction aussi hardie qu'économique. Les matériaux employés se composent de grosses pierres rondes retirées du fond de la mer. On est frappé d'étonnement de l'extrême exactitude avec laquelle est formé le long glacis, incliné dans une progression uniforme, contre lequel les flots les plus violents se brisent, avant d'atteindre le parapet. Ce grand travail sera terminé dans cette campagne.

On mettra également à fin le plus considérable de nos travaux, le canal de Gothie. Vingt-deux années ont été employées à ouvrir cette communication au commerce, au travers de la direction de nos hautes montagnes, et des eaux peu navigables de la Scandinavie.

A côté de cette entreprise colossale, on peut encore citer le canal de Wadde, dans le voisinage de Grislehau, destiné à faire communiquer les provinces septentrionales par les eaux intérieures de Stockholm jusqu'au golfe d'Osgrund, sur une étendue de trent-sept lieues, et à mettre les navires à l'abri des risques de mer et de terre.

Ces grands travaux sont dus à la haute expérience du colonel Laghelein, ingénieur, membre de la société des ingénieurs de Londres.

La forteresse de Kung Sholmen, destinée à couvrir le port, le poste et les chantiers de Carlsone, sera une preuve du haut degré où est parvenu chez nous l'art de la fortification. Déjà 70 bouches à feu de gros calibre en défendent l'entrée. Le vaisseau de ligne, le *Grand Gustave*, sera lancé au mois de septembre, et à la fin de l'année 1833, le *Scandinave*, de la même force. La flotte suédoise se compose de 10 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 3 corvettes, 4 bricks, 3 goëlettes, 7 bombardes, 12 canonnières, 11 bâtimens des chûfs, 15 petits et 9 de transport.

ITALIE.

TURIN, 6 juillet. — Un courrier français allant à Rome, a passé par notre ville; il porte à M. de Saint-Aulaire la réponse à la note de la cour de Rome au sujet de l'évacuation d'Ancône.

Cette réponse, dit-on, est négative; le cabinet français y déclare qu'il lui est impossible de satisfaire dans le moment actuel aux vœux de S. S., et il veut attendre une époque plus propice. On ne partage pas à Paris les inquiétudes exprimées par la cour de Rome sur le mécontentement toujours croissant dans les légations depuis l'occupation d'Ancône par les Français. M. de Saint-Aulaire est chargé, à ce qu'on assure, de faire comprendre au cardinal secrétaire-d'état que la présence des Français à Ancône ne peut qu'être utile au Pape et à son autorité, vu que la stricte neutralité qu'ils ont observée a pu convaincre la masse des mécontents qu'ils n'ont aucun secours à attendre de la part de la France, et que tout ce qu'ils pourraient entreprendre contre leur gouvernement légitime serait réprimé sur-le-champ. Malgré ces assurances, on ne peut nier que depuis l'arrivée de l'expédition française, l'esprit public dans les légations ne soit sensiblement détérioré et que le parti libéral n'ait gagné de la force; c'est ce qui lui donne la contenance calme qu'il a maintenant et qui le rend bien plus dangereux que lorsqu'il se montrait bruyant et toujours prêt à commettre des excès. Cette réponse du cabinet de Paris causera beaucoup d'embarras à Rome et occasionnera de nouvelles difficultés. Le général Cubières se donne beaucoup de peine pour empêcher les Ancônitains de se porter à des démarches qui les compromettent et lui aussi. Il y a réussi jusqu'à présent; mais le pourra-t-il toujours, surtout lorsqu'on aura la certitude qu'Ancône ne sera pas évacué?

PORTUGAL.

Le 11 juillet, vers midi, 5000 hommes des troupes de don Pedro étaient à Villa-Nuova. Dans la nuit du 9 au 10, trois régimens de troupes mignellistes (les 9^e, 14^e et 19^e) ont passé à don Pedro à Villa-Nuova; un autre régiment avait tenté d'en faire autant, mais on avait tiré dessus, et il s'était dispersé par ordre du colonel Martmez. Le commandant du schooner *Terceira* a été tué par un coup de feu, en aidant au débarquement des troupes. On parle avec éloge de la conduite du major Popham Hill, qui commandait un corps d'Anglais.

— Une lettre de Madère, en date du 20 juin, porte que *el Conde de Madeira*, un des croiseurs de don Pedro pour surveiller les navires portugais, avait capturé, la veille, *el Restaurador*, venant de Lisbonne avec des dépêches pour notre gouvernement.

ANGLETERRE.

LONDRES, 20 juillet. — *The Courier* dit: le mariage du Roi des Belges avec une des filles de Louis-Philippe est positivement fixé au 7 août, quelque soit l'état des négociations du traité belge. La cérémonie aura lieu à Compiègne avec le moins de pompe et de dépense possible. Le Roi des Belges partira le 3 août de Bruxelles pour Compiègne.

— M. Van de Weyer, ambassadeur belge, après une absence de quelque temps pour aller voir ses amis à Bruxelles, est attendu de retour ici dans le courant de la semaine prochaine.

— La division navale sous les ordres du vice-amiral Malcolm, est arrivée, samedi dernier, à Plymouth.

FRANCE.

PARIS, 20 juillet.

Aussitôt que la nouvelle du débarquement de Don Pedro en Portugal fut arrivée à Paris par le télégraphe, l'ambassadeur d'Autriche a expédié un courrier pour Vienne.

— Il paraît que le projet d'alliance entre S. A. R. le Duc de Nemours et la Reine dona Maria existe toujours et qu'il sera mis à exécution aussitôt que la puissance de la reine sera bien établie en Portugal.

— L'institution des Jeunes Aveugles va être transférée à Versailles dans l'ancien local des chevaliers de Saint-Louis.

— On annonce que M. Berryer a dû être mis en liberté, à Nantes, avant-hier matin.

— On écrit de Toulon, 15 juillet:

Le vaisseau le *Suffren*, commandé par M. Kerdrion, capitaine de vaisseau, est arrivé sur notre rade venant de Bone, d'où il est parti le 3 du courant, après avoir pris 3 officiers et des dépêches pour le gouvernement. Ce bâtiment rapporte que nos troupes ne sont nullement inquiétées, et qu'il y aura plus de facilité à occuper le territoire de Bone et de cette partie du littoral que la province d'Oran. M. Gallois prend le commandement du vaisseau le *Suffren*.

Le brick le *Marsouin*, commandé par M. Tonboulie, lieutenant de vaisseau, est parti hier allant à Alger, chargé de troupes de divers corps, et de plusieurs femmes.

— Un rapport de M. le contre-amiral Hugon, daté de Nauplie, 21 juin, annonce que cet officier vient de faire une tournée de onze jours dans l'Archipel. Il fait connaître que la piraterie, qui s'était remontrée dans ces mers avec des symptômes alarmans pour le commerce, semble avoir reculé devant les mesures déployées contre elle. Le gouvernement grec a deux bricks en croisière pour l'exécution de ses engagemens à cet égard. Cependant l'amiral français continuera à faire escorter les bâtimens marchands.

— D'après les gazettes de Hambourg, M. de Bonpland, si long-temps retenu au Paraguay par le docteur Francia, est arrivé le 13 mars à Buenos-Ayres, où il comptait s'embarquer pour retourner en France.

— La cour de cassation a annulé aujourd'hui la condamnation à la peine capitale prononcée par la cour d'assises du Morbihan contre les nommés Legall, Audo et Bernard, pour attentat contre le gouvernement, et pour des actes de violences et de pillage contre un particulier et ses propriétés.

Le motif de la cassation est que, sur les trente jurés appelés à concourir par la voie du sort au tableau du jury de jugement, il s'en trouvait un âgé seulement de 29 ans. Toute la procédure est renvoyée à une autre cour d'assises.

Enfin la cour, par les motifs d'incompétence exprimés dans son arrêt du 29 juin, a cassé le jugement du conseil de guerre séant à Laval, lequel a condamné le sieur Guillaume Tharin, éditeur d'un journal intitulé *les Cancans*, à la peine de mort, pour provocations à la guerre civile suivies d'effets. Le sieur Tharin est renvoyé en état de dépôt devant le juge d'instruction de Vitré.

— Avant-hier, à quatre heures, le convoi de M. Edmond Talabot, apôtre saint-simonien, s'est rendu de Ménilmontant au cimetière de l'Est, par les boulevards extérieurs. Le père Enfantin, entouré de ses apôtres en costume, suivait le corbillard, derrière lequel deux apôtres portaient la ceinture et la toque du défunt; quatre autres portaient des pioches et des pelles; venaient ensuite les femmes qui professent la religion nouvelle, les hommes les suivaient.

Arrivés au cimetière, les apôtres ont exécuté sur la tombe de leur frère des chants religieux; le prédicateur Barrault a prononcé l'oraison funèbre du défunt; le cortège est revenu ensuite à Ménilmontant, au milieu d'une foule nombreuse, en chantant sur sa route une hymne religieuse.

Le plus grand ordre a régné dans cette cérémonie. Un assez grand nombre de sergens de ville, commandés par un officier de paix, avaient reçu du préfet de police l'ordre d'accompagner le convoi.

— *La Vérité*, journal de Rio-Janeiro, publie une lettre de S. M. I.

le duc de Bragance, à son fils, S. M. l'empereur don Pedro II; en voici quelques passages :

Angra, le 11 mai 1832.

Mon fils, chéri de mon cœur ! je t'ai écrit de Paris toutes les fois que j'en ai eu l'occasion : aujourd'hui que je t'ai de nouveau, par un bâtiment qui part directement pour Rio, je ne veux pas la perdre, afin de te donner de mes nouvelles, et de te demander des tiennes. Ma santé est bonne; mais je suis très-occupé d'une grande et très-glorieuse entreprise, d'une expédition, à la tête de laquelle je marcherai, afin de renverser la tyrannie et rétablir l'empire de la loi, et ce palladium de la liberté, la charte constitutionnelle, que, comme roi de Portugal, j'ai donnée à la nation portugaise, aujourd'hui si malheureuse.

Ayant abdiqué en ta faveur la couronne du Brésil, pour ne pas faire verser le sang de mes concitoyens, je ne pouvais pas ne pas me mettre à la tête de la cause portugaise, attendu qu'elle était celle de l'humanité, de la liberté et de ta sœur, et qu'en outre j'étais appelé, par la charte constitutionnelle, à prendre la régence durant la minorité de ta sœur; laquelle régence j'ai déjà prise le 3 du courant, comme je l'ai fait connaître par le décret qui s'y rapporte et par mon manifeste; déclarant que je la garderai jusqu'à ce que les cortès, que je ferai immédiatement convoquer, décident si je devrai ou non continuer l'exercice d'une telle autorité, etc. J'ai rempli jusqu'ici les devoirs de père envers ma fille et ceux d'homme libre envers l'humanité et la liberté.

Je désire que cette lettre te trouve en bonne santé et avancé dans tes études : oui, mon cher fils, il est très-nécessaire, pour que tu puisses faire le bonheur du Brésil, ta patrie de naissance, et la mienne d'adoption, que tu te rendes digne de la nation sur laquelle tu régnes, par tes connaissances, par tes manières, etc., etc.; car, car mon fils bien aimé, le temps est passé où l'on respectait les princes uniquement parce qu'ils étaient princes. Dans le siècle où nous sommes et où les peuples se trouvent assez instruits, il faut que les princes le soient également, et sachent qu'ils sont des hommes et non pas des divinités, et qu'il leur est indispensable d'avoir beaucoup de connaissances et une bonne réputation, afin qu'ils puissent être plutôt aimés que même respectés : le respect d'un peuple libre envers son chef doit naître de la conviction que celui-ci est capable de le faire parvenir à ce degré de félicité auquel il aspire, et, si cela n'est pas, malheureux chef ! malheureux peuple !

Adieu, mon cher fils, reçois la bénédiction de ton père, et ton ami affligé de ton absence.

DOU PEDRO, duc de Bragance.

— *Choléra*. Bulletin du 20 : Décès dans les hôpitaux, 56; à domicile, 189. Total, 225. Malades admis dans les hôpitaux, 84. Sortis guéris, 27.

BELGIQUE.

NAMUR, 23 juillet.

On nous écrit de Selayu 23 juillet : Un fait tout extraordinaire et tout aussi affligeant vient d'avoir lieu dans cette paroisse : un enfant de six à sept semaines, après avoir été soigné par sa mère, dormait tranquillement dans son berceau bien couvert, dans une chambre dont la porte était fermée. Le père et la mère s'entretenaient ensemble dans une place à côté, lorsque tout-à-coup la mère, toujours inquiète, voulut visiter son enfant. Quelle fut sa frayeur, lorsqu'en ouvrant la porte, elle entend un son plaintif de la part de son enfant, et aperçoit un chat sautant du berceau ! Cette mère épouvantée pousse les hauts cris, son mari accourt, mais l'enfant respirait à peine. On a prodigué à cette petite créature tous les soins imaginables : M. le docteur Bribosia, que l'on a appelé, a employé tous les moyens qui dépendaient de son art; mais tout a été inutile. L'enfant est mort quelques heures après.

Il paraît que le chat, qui s'était laissé enfermer sans être aperçu, était couché de manière qu'il avait la tête contre la joue de l'enfant et le reste du corps sur la poitrine et l'estomac, et que l'enfant aura été suffoqué. — Avis aux mères.

— Hier il est parti de cette ville pour les bataillons de guerre, un détachement du dépôt du 7^e régiment d'infanterie, composé des miliciens de la levée de 1832, ainsi que les officiers et sous-officiers qui étaient chargés de les exercer.

Il arrivera aujourd'hui en cette ville, pour en partir demain pour Huy, un détachement du 2^e régiment de chasseurs à pied, composé de 6 officiers et 320 sous-officiers et soldats; ce détachement est aussi composé des miliciens de la levée de 1832; il est parti hier de Charleroy et a logé le même jour à Fleurus (2 lieues).

— On écrit de Tournay, 18 juillet : Hier au soir, 1000 bombes des magasins de notre citadelle ont été embarquées pour Anvers, et 800 fusils dirigés sur Ypres.

— On mande d'Anvers, 21 juillet :

Avant-hier, deux navires se sont perdus dans la passe de Deurloo, hors Flessingue, l'un corps et bien, et l'équipage de l'autre a été sauvé. Ils étaient prussiens, chargés de céréales et destinés pour notre port. Ces malheurs ne nous surprennent pas : il n'y a point de bouées; tout est enlevé et il n'y a point de bateau pilote; un étranger peut se tromper facilement.

— On lit dans le *Messenger de Gand*, 21 juillet :

Hier, un huissier de la cour d'assises est venu signifier à notre éditeur M. Van Loocke un arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour supérieure de justice de Bruxelles, rendu sur le réquisitoire de M. le procureur-général et envoyant cet éditeur devant la cour d'assises de la Flandre-orientale comme prévenu d'avoir attaqué méchamment la force obligatoire de la constitution et des lois de la Belgique, l'autorité constitutionnelle du roi, l'inviolabilité de sa personne, les droits constitutionnels de sa dynastie, ainsi que les droits et l'autorité des chambres; délit prévu par les articles 2 et 5 du décret du 20 juillet 1821.

Les motifs de cette prévention sont puisés dans quatre articles insérés

aux nos 115, 120, 121 et 123 des 29 avril, 6, 7 et 9 mai dernier du *Messenger de Gand*, articles que M. Van Loocke, éditeur de cette feuille, a déclaré prendre sous sa responsabilité. Ils sont intitulés : *Naturalisation du général Evain; Sommes-nous les ennemis de la Belgique? Arrestation de M. Thorn; Avons-nous un roi légitime?*

— On écrit d'Ostende, 21 juillet :

Hier, entre 5 et 6 heures du soir, M. Nique, de Bruxelles, capitaine de l'état-major-général, arrivé depuis quelques jours à Ostende, s'est noyé. Il prenait un bain, la mer était excessivement houleuse; une vague a emporté ce malheureux officier, qui a crié au secours, en promettant toute sa fortune à ceux qui l'auraient sauvé. Quatre hommes se sont jetés dans la mer : un d'eux a péri; deux autres ont failli avoir le sort de leur camarade.

— Il s'est vendu au marché d'Alost, depuis le commencement de l'année jusqu'au marché du 14 de ce mois inclusivement, 16,907 pièces de toile; 20,937 pièces avaient été présentées au marché.

— On écrit des environs de Maestricht, en date du 18 :

Les avant-postes belges sont à Wolder, près du cimetière (à un quart de lieue de la ville); mais les transports de vivres ne sont pas encore défendus, et même on assure que les grains entrés dans le royaume par transit, peuvent entrer librement dans Maestricht; que même cela a eu vendredi dernier; que deux bateaux sont descendus la Meuse, et ont été déchargés en ville.

— Par une coïncidence remarquable qui n'a pas encore été signalée, le 21 juillet, anniversaire de l'inauguration de Léopold I^{er}, roi des Belges, est également l'anniversaire du jour où le prince d'Orange-Nassau (Guillaume) apposa sa signature aux préliminaires du traité qui consacrait la réunion de la Belgique à la Hollande. Ainsi se trouvent rapprochées deux époques si différentes, dont l'une rappelle le triste souvenir de la perte de notre nationalité, tandis que l'autre a vu monter sur le trône le prince auguste qui doit consolider l'œuvre immortelle de notre émancipation politique.

(Belge.)

TRISTE ÉTAT DES PEUPLES AU XIX^e SIÈCLE.

La bulle d'excommunication que Grégoire XVI vient de lancer contre les auteurs des excès commis à Ancône est un monument de la plus haute importance, qui tôt ou tard portera ses fruits. Il est vrai que les foudres de l'Église sont maintenant tombés dans un souverain mépris de la part des carbonaris, des illuminés, des francs-maçons, etc., qui, malgré la différence de ces dénominations, professent tous les mêmes doctrines : celles de renverser les trônes même constitutionnels autant que les absolus et d'anéantir l'Église; mais en reportant les yeux sur l'histoire, ces messieurs à grandes lumières et encore plus à grands scandales, peuvent se convaincre que jamais bulle d'excommunication ne fut lancée par le St. Siège, sans produire des effets d'une conséquence majeure. Napoléon lui-même, à la tête de ses armées victorieuses, tenant pour ainsi dire, toutes les nations de l'Europe sous son joug despotique, en sentit toute l'importance, lorsque Pie VII, d'immortelle mémoire, lança l'excommunication contre tous les auteurs de l'envahissement sacrilège du domaine de St. Pierre. On connaît les démarches toujours secrètes et les offres astucieuses qu'il fit au pontife, dans l'espérance de l'adoucir et d'en arracher la révocation de sa bulle d'excommunication. On n'ignore cependant pas que Napoléon personnellement n'était guère inquiet des foudres du Vatican; mais il n'ignorait pas non plus que les suites en sont souvent funestes.

Qu'importe l'impression qu'aura faite la bulle de Grégoire sur l'esprit de ceux que le pontife appelle les malveillans auteurs d'une conjuration criminelle, auxquels s'est réunie la plus dégradée et la plus basse lie des rebelles pour la désolation des fidèles citoyens et la destruction de l'ordre public! Le pontife, père de tous les fidèles, parle à l'univers. C'est du haut de la chaire de St. Pierre qu'il déclare que des clubs pestilentiels ont été impunément établis, et que ces sociétés ont le mensonge pour loi, le démon pour Dieu et la turpitude pour culte. Quelles expressions ! Et l'univers ne frémissa pas en les entendant ? Mais, hélas ! que peut l'univers ? Presque tous les peuples sont (par la faute des princes, disons-le) comme sur un volcan, dont la moindre lave, que vomira le cratère, suffira pour produire un embrasement universel. La tourmente insurrectionnelle a gagné tous les esprits; et malheureusement les plus agités ne sont pas ceux qui cherchent le remède à des maux.

Les puissances ! Elles pouvaient autrefois; mais elles ne voulurent pas. Que veulent-elles maintenant ? Que peuvent-elles ? Assises toutes sur des trônes plus ou moins chancelans, au renversement desquels tout conspire; poussées toutes par la jalousie de l'une contre l'autre, elles ne sont occupées en apparence qu'à maintenir l'équilibre de ce qu'on appelle la balance de l'Europe, que chacune d'elles voudrait faire pencher de son côté, et qui, dans quelques années, leur échappera pour passer en des mains qui, à travers les ruisseaux de sang, apprendront à toutes, qu'ayant été pesées elles-mêmes dans une autre balance, elles auront été trouvées, comme Balhasar, *minus habentes*. Les choses sont trop avancées pour prendre une direction rétrograde, et tous les auteurs et ceux qui sont à la tête de l'inquiétude populaire, n'ayant pour la plupart rien à perdre, mais tout à gagner, ne se désisteront pas de leurs projets criminels qui, sous le prétexte séduisant de rendre aux nations la liberté et le bonheur dont on les a dépouillées, servent admirablement bien à les égarer, en comblant ces égoïstes spoliateurs de toutes sortes d'avantages personnels et matériels. Ah ! si les princes, pour favoriser leurs intérêts, voulaient dans leur sagesse, peser ceux de leurs sujets, et s'accommoder, autant que les circonstances modernes l'exigent, à l'esprit du siècle, ils se persuaderaient bientôt qu'en faisant volontairement à leurs peuples quelques concessions que nécessitent les besoins et les mœurs actuels, ils arrêteraient, du moins en grande partie, les déclamations furibondes de ces démagogues féroces, dont les efforts ne tendent qu'à

faire du monde un chaos de confusion et d'atrocités : et sans perdre leur droit à la souveraineté, ils se concilieraient l'amour et le respect de leurs sujets, et n'auraient par conséquent plus à craindre leur rébellion.

Revenons aux états du Pape occupés militairement par les Autrichiens et les Français. Sans m'arrêter à cette occupation que le *Courrier de la Meuse*, et après lui le *Courrier de la Sambre*, a si clairement développée dans son article intitulé : *du Pape et de l'Italie*, je me suis demandé ce que le souverain pontife peut attendre de l'intervention de ces deux puissances? L'Italie, surtout les états de l'Église, comme la Belgique, sont, l'une et l'autre, une pierre de scandale, contre laquelle viendront se briser celui ou ceux qui se sentiront assez d'appétit pour l'engloutir sans être assurés de pouvoir la digérer. Quels services les empereurs d'Allemagne ont-ils rendus au souverain pontife depuis la prise et le sac de Rome par les troupes impériales et espagnoles, commandées par le prince d'Orange sous Charles-Quint, l'an 1526? Jamais pontife ne fut traité avec plus d'ignominie et de dérision par une tête couronnée, que ne le fut Clément VII par Charles V. On sait qu'à cette époque Rome fut exposée à un pillage qui dura deux mois, auquel furent joints tous les excès d'une soldatesque effrénée et brutale, commandée par des chefs fanatiques, parmi lesquels le blasphème et le sacrilège étaient la profession applaudie du nouvel évangile. On sait que Clément fut forcé de se retirer au palais St-Ange, où il fut tenu comme prisonnier pendant six mois. Eh bien! qui le croirait? L'empereur, apprenant les calamités de la ville éternelle et la douloureuse situation de son chef, bien loin d'ordonner son élargissement, comme il le pouvait par une parole, fit faire des prières publiques et des processions, afin d'obtenir par ce moyen la délivrance du Pape, qu'il tenait captif. Ah! que ne peuvent pas la fourberie et l'hypocrisie p'acées sur le trône!

Quel appui la France a-t-elle procuré au Saint-Siège depuis Louis XIV, ou depuis la fameuse assemblée du clergé de 1682? Cette France, où les Souverains Pontifes avaient trouvé à l'occasion tant de ressources et de consolations, qu'est-elle devenue? Taisons-nous, et jetons un voile sur tant d'iniquité et d'amertumes que l'on ne peut se représenter sans laisser couler des larmes. Certes, par le temps qui court, on ne peut mieux comparer la capitale du royaume, jadis très-chrétien, qu'à la malheureuse ville de Constantinople, quelques années avant de devenir la proie du redoutable Mahomet : l'empereur Jean-Manuel Paléologue, ne pouvant arrêter les conquêtes des Turcs que par les secours des occidentaux, pensa à rémir l'église grecque à l'église latine; et cette réunion se fit l'an 1438 au concile de Florence, présidé par le Pape Eugène IV, auquel assistèrent l'empereur Paléologue, le patriarche de Constantinople et plusieurs prélats et princes grecs. La nouvelle de cette réunion étant parvenue à Constantinople, les schismatiques, à la tête desquels figurait l'amiral Notaras, parcoururent les rues en criant publiquement qu'il vaudrait mieux voir à Constantinople le turban des Turcs que la Tiare. Serait-ce un crime de croire, qu'à Paris on trouverait beaucoup d'hommes à pareils sentimens? W.

MISSIONS DE L'AMÉRIQUE.

Dans notre N° d'avant-hier, nous avons publié plusieurs détails intéressans sur les missions de l'Amérique, d'après la correspondance d'un jeune Flamand, qui se prépare aux travaux de l'apostolat dans le séminaire de Mgr. Fenwick, à Cincinnati. Avec cette lettre il en est arrivé une autre, dont on a bien voulu aussi nous donner communication. Elle est datée de St-Michel (Nouvelle-Orléans) 10 mai, et renferme peu de détails qui ne soient déjà connus : cependant, comme tout ce qui concerne les missions de l'Amérique doit nous intéresser à tant de titres, nous croyons satisfaire au vœu de nos lecteurs en leur communiquant encore l'extrait ci-après. Il mentionne l'arrivée de quelques dons des fidèles belges, et nous apprend une particularité de la législation fiscale de l'Amérique, qu'il ne sera pas inutile de connaître. Voici le passage dont il s'agit :

« Quelques-uns des objets que vous m'aviez annoncés sont arrivés enfin à bon port : je parle de la presse et de la cloche : la première est déjà montée et la cloche ainsi est déjà à St-Michel. M. D..... sera charmé d'avoir la plus belle cloche du pays. A l'occasion de cet envoi, je crois urgent de vous instruire d'une particularité qui pourrait, dans la suite, nous occasionner des désagrémens. Voici le fait : Aussitôt que le navire anglais *Andes* est arrivé au port de la Nouvelle-Orléans, avec la cargaison exclusive de nos deux articles embarqués à Ostende, le bâtiment et la cargaison se sont trouvés confisqués au profit du gouvernement des États-Unis, par suite et en vertu d'une loi qui défend aux navires anglais d'importer aux États-Unis des articles étrangers, embarqués dans un port non anglais. Aussitôt que je fus instruit de la chose, je me suis adressé au collecteur de la douane de la Nouvelle-Orléans, qui est notre ami, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de retirer ces objets et de libérer le navire dont la perte eût, au moins indirectement, rejailli sur nous. Il me dit que, vu la bonne foi du capitaine, il en écrirait à Washington, et qu'en attendant nous pouvions nous mettre en possession de la cloche et de la presse. Heureusement l'affaire a eu une issue favorable, mais une seconde méprise pourrait bien avoir des suites plus funestes. C'est pourquoi, je vous prie d'en informer la personne chargée de faire les envois d'Ostende, pour qu'elle n'embarque plus rien à bord de navires anglais. »

Après quelques détails que nous n'avons plus besoin de faire connaître, cette lettre rappelle encore la libéralité des Belges, et se termine comme suit :

« Permettez-moi de vous exprimer ici ma reconnaissance et celle de tous ceux qui s'intéressent ici au bien de la religion : nous tâcherons par nos prières de nous acquitter d'une partie de notre dette envers vous. »

Oh ! nous n'en doutons point, cette dette sera amplement acquittée. Les missionnaires du Nouveau-Monde n'oublieront point leurs frères de la Belgique. D'un autre côté, nous avons la confiance que les Belges ne cesseront pas non plus de prêter leurs secours au succès des missions américaines. L'entreprise est si vaste ; les besoins sont si grands ! Nous ne saurions mieux les dépeindre que l'auteur de la lettre insérée dans notre avant-dernier N°. Ces braves missionnaires se dévouent pour la foi, y sacrifient toute leur existence ; pour eux les privations, pour eux les fatigues de tout genre : faisons donc aussi quelque sacrifice de notre part ; sacrifions quelque peu de notre superflu ; et, sans nous enfoncer dans les déserts du Nouveau-Monde, sans nous exiler du sol de notre patrie, nous pourrions aussi travailler au même but et participer à la même récompense. (*Journal des Flandres.*)

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

ENCORE LA DIÈTE GERMANIQUE.

Le *conclusum* de la diète germanique est ce qui pouvait arriver de plus heureux pour les principes de la *Gazette*. « La société, dit ce journal, va marcher aujourd'hui ; elle est en voie de progrès. » Or, le progrès, le voici : c'est que les protestans d'Allemagne nient le principe de la réforme, et que les doctrinaires en France abjurent la souveraineté du peuple. A ce compte, tous les renégats seraient en progrès ; nous prions la *Gazette* de nous dire, puisque la liberté de la presse lui semble un droit imprescriptible, quel progrès ont fait tous ces princes qui la proscrivent ; et si le droit d'élection doit être universel, quel progrès font ceux qui le suppriment par le fait, en réduisant les chambres à être des machines à pétitions.

Le *Courrier de l'Europe* dit que le ministère ne convoquera pas les chambres, parce qu'elles s'élèveraient contre le protocole de Francfort. Le juste-milieu se trouve, suivant ce journal, dans l'alternative de faire la guerre à l'étranger ou à la France, sans avoir des deux côtés d'autre chance qu'une chute honteuse.

La majorité de la chambre est vénale, ose dire encore le *Courrier de l'Europe*. Peut-on bien s'exprimer avec aussi peu de retenue sur une majorité si variable, si peu compacte et quelque fois si opposée au ministère? Blâmez si vous voulez, la pensée de vos adversaires politiques, mais respectez leurs intentions.

La *Quotidienne* accuse maintenant la révolution des maux de la France, comme elle en accusait, du temps des missionnaires, les écrivains impies du 18^e siècle. A l'entendre, les périls dont la France est entourée viennent de deux causes, 1^o des positions formidables que l'Europe a prises contre nous et de l'alliance intime de toutes ses parties ; 2^o de la faiblesse et de l'impuissance de la révolution qui a provoqué plus d'ennemis qu'elle n'en peut combattre.

La *France Nouvelle* pose ce dilemme : ou bien les mouvemens de l'Allemagne ont quelque chose de sérieux, ou ils sont sans importance. Dans le premier cas, les puissances occupées à réprimer les mouvemens ne s'occuperont pas de nous : dans le second, nous serions bien fous de nous compromettre pour des peuples indignes de la liberté. Les journaux auxquels répond la *France Nouvelle* n'ont pas supposé que les puissances eussent la pensée d'une invasion, tout le temps qu'il leur faudra comprimer la liberté allemande. Mais après?

Le *Journal des Débats* considère l'acte de Francfort sous trois points de vue. Quant à l'Allemagne, si elle se trouve opprimée, qu'elle se venge ou le souffre, c'est son affaire et non la nôtre ; quant à l'Europe, elle a intérêt à l'indépendance des états allemands, et l'Europe était représentée à la diète par l'Angleterre, qui a signé comme la Prusse. Quant à la France, si l'acte de la diète se borne à supprimer la liberté allemande, c'est un malheur dont nous n'avons point à nous occuper ; s'il attaque leur indépendance, la France doit faire la guerre.

Du reste, le *Journal des Débats* adhère de bon cœur aux motifs de la diète de Francfort ; mais il n'approuve pas les moyens d'exécution, tels que la censure et la mise en surveillance des assemblées représentatives. Nous demanderons au *Journal des Débats* si l'indépendance du duché de Bade ne lui paraîtrait pas atteinte par l'intervention des soldats prussiens.

Le *Constitutionnel* juge que les menaces de l'étranger nous ont toujours été salutaires. L'acte de Francfort aura pour effet de réunir les partis. Nous souscrivons aux vœux du *Constitutionnel* ; mais le moment est encore loin où ils pourront s'accomplir.

Le *Journal du Commerce* mène rudement l'optimisme du cabinet. Il voit le cercle de fer de la sainte-alliance se retrécir autour de nous. A ceux qui prétendent que l'on ne fait plus de guerre de principe, il demande si le principe absolutiste n'a pas combattu à Varsovie, à Rome, à Modène.

Le *Courrier français* dit que le *Journal des Débats* parle comme les chanceliers allemands, en faisant du *conclusum* de la diète un contre-coup de la fête de Hambach. Lorsqu'on veut étendre le despotisme, la police sait faire naître les occasions en Allemagne comme en France.

Le *National* établit que l'on cherche à rendre un ministère national impossible en embrouillant les affaires ; mais plus les affaires s'embrouillent, plus l'opposition devient nécessaire. Ce qu'on sème pour le juste-milieu, c'est l'opposition qui le recueillera.

BRUXELLES, 22 juillet.

La solennité de l'anniversaire de l'inauguration du Roi a eu lieu hier, Mgr. l'archevêque de Malines assistait au *Te Deum*.

Après la revue, le Roi, salué par les plus vives acclamations, est rentré à son palais, où un couvert de 60 personnes a réuni sir R. Adair, monseigneur l'archevêque de Malines, le général Desprez, M. de Tallenay,

chargé d'affaires de France, tous les ministres, plusieurs généraux, colonels, majors, et officiers supérieurs de la garde civique, sénateurs et députés.

Pendant le dîner, la musique du 3^e régiment a exécuté plusieurs beaux morceaux d'harmonie.

Le soir, à huit heures et demie, S. M. a honoré le spectacle de sa présence. La salle était comble. Le Roi a été accueilli avec le plus grand enthousiasme.

On donnait la première représentation de la reprise de *Guillaume Tell*, grand opéra en 3 actes. Ce bel ouvrage a bien marché; les chœurs ont eu généralement beaucoup d'ensemble. On a remarqué que S. M. portait l'uniforme de la garde civique. Le soir, une partie de la ville a été illuminée.

La célébration du même anniversaire a eu lieu hier, à dix heures du matin, dans le temple du culte israélite de cette ville. Le grand-rabbin a prononcé un discours analogue à cette avènement.

— M. le baron de Loë est parti le 20 au soir: il va passer quelques jours dans ses terres et prendra de là la route de Vienne.

Si nous sommes bien informés, le départ de M. le vicomte Charles Vilain XIII pour l'Italie aura lieu dans les premiers jours du mois d'août. On a la certitude qu'il sera bien accueilli par les différens souverains près desquels ont le dit accredité. (Union.)

— Une affaire très grave a été plaidée dans l'audience d'hier, à la haute cour militaire, sur l'appel de l'auditeur-général; 8 chasseurs prévenus de désertion à l'ennemi avaient été mis en cause. Le ministère public a conclu à la peine de mort. La cour prononcera son arrêt dans la huitaine.

— Deux caissons de cartouches d'infanterie sont sortis hier par la porte d'Anvers, se dirigeant sur Malines.

— Environ 40 caissons qui étaient arrivés ces jours-ci à Bruxelles, en sont partis avant-hier chargés de munitions et ont pris la route de Louvain.

— Un quatrième régiment de chasseurs à pied va être formé pour faire partie de l'armée de réserve.

— On s'occupe également de la formation d'un troisième escadron de guides royaux.

— M. Raikem, ministre de la justice, est de retour à Bruxelles.

— Plusieurs vols ont eu lieu pendant l'avant-dernière nuit, dans quatre maisons habitées hors de la porte de Namur.

INSTRUCTION.

SUR LES MOYENS DE GUÉRIR LE CHOLÉRA.

Dans la saison actuelle, aussitôt qu'une personne a très-chaud, si elle boit de suite, elle peut se donner le choléra. Il faut donc qu'elle attende, pour boire, qu'elle ne soit plus en sueur.

Si on a mal à la tête, il faut prendre un bain de pied, avec de la lessive ou avec de l'eau dans laquelle on mettra deux pelées de cendre, ou mieux une poignée de moutarde en poudre, le soir en se couchant, ou le matin en se levant.

Si, depuis un ou deux jours, on ne va pas du ventre, il faut boire du petit lait et prendre des lavemens d'eau dans laquelle on a fait bouillir du son, des feuilles de mauve (fromegeon), ou de la graine de lin.

Si on ressent des frissons, il faut se coucher de suite, et boire très-chaud de l'eau sucrée, de la tisane des quatre fleurs pectorales ou de l'eau d'orge légère. Il faut encore prendre un bain de pied très-chaud, avec du sel ou des cendres.

Si on vomit des alimens, il faut boire, de petites gorgées de tisane chaude, de feuilles d'orange, de thé, de tilleul ou de camomille.

Si l'on vomit de la bile, il faut boire, froid, de petites gorgées d'eau sucrée très-légèrement vinaigrée, de l'eau de pomme, et mieux encore de la limonade froide.

Lorsqu'on vomit des glaires, ou de l'eau blanche comme de l'eau où l'on aurait délayé un peu de farine, si le malade répugne à boire, il ne faudra pas l'y forcer; mais dès qu'il aura soif, il boira, par petites gorgées, de l'eau très-froide, légèrement sucrée et vinaigrée, ou mieux de la limonade très-froide. Si le malade éprouvait du dégoût pour les boissons froides, on essaierait de lui donner de petites gorgées d'infusion tiède, légère, de thé, de feuilles d'orange, de fleurs de tilleul; on se fixerait à la boisson qui calmerait le mieux la soif et que l'estomac garderait davantage.

Si on se sent des douleurs dans le ventre, on mettra des cataplasmes chauds, émolliens, c'est-à-dire de feuilles de mauve, de farine de froment, de graine de lin, ou de pomme de terre, à nu, sur le ventre; et l'on changera le cataplasme d'heure en heure. Là où il y aura de la flanelle et de la farine de graine de lin (lineuse), on pourra faire des fomentations à défaut de cataplasme.

Quand le malade a encore les mains et les pieds chauds, si lorsqu'on touche le ventre, au creux de l'estomac, ou bien autour du nombril, il dit qu'on lui fait mal, on appliquera des sangsues à l'endroit où est la douleur: on en mettra 12, si le malade est faible; on en mettra 20 s'il est fort. Quand les sangsues seront tombées, on placera un cataplasme émollient, à nu, sur les piqûres, et on le changera de trois heures en trois heures.

Si les lèvres, les mains deviennent froides, pâles, bleuâtres, on mettra de l'amadou sur les piqûres des sangsues pour arrêter le sang.

Si le malade va du ventre deux, trois, quatre, six, dix fois par jour, on lui placera, à nu, des cataplasmes chauds, émolliens, faits avec une décoction de têtes de pavot, sur le ventre, et on changera ces cataplasmes d'heure en heure. On donnera des lavemens avec l'eau de mauve, d'amidon, et une tête de pavot.

Lorsque, chez une personne qui vomit ou qui a le dévoisement, le visage devient bleu, les mains et les pieds se rigident et deviennent froids comme la glace, et bleus, il faut frotter les mains, les pieds, les bras, les jambes

avec un morceau de laine chaude, pendant qu'on remplit des cruchons de grès avec de l'eau bouillante. On bouchera bien ces bouteilles, on les enveloppera de linge et on en mettra entre les jambes et les cuisses, à côté des jambes et des cuisses et à la plante des pieds. A défaut de cruchons, on fera chauffer des fers à repasser, des briques ou des cailloux. On placera aux mains des gants de laine chaude. On frottera les pieds et les jambes avec des orties; puis on les enveloppera de cataplasmes très-chauds de farine de lin ou de froment, arrosés d'eau-de-vie, ou de moutarde en poudre, arrosés de vinaigre très-chaud.

Si une personne qui jusque-là se portait bien, devient tout-à-coup bleue et froide, perd la voix et la connaissance, sans avoir vomit et sans avoir eu le dévoisement, on lui donnera une infusion de fleurs de sureau, de tilleul ou de feuilles d'orange; on frottera les membres, on les réchauffera comme nous venons de le dire; puis si survient des vomissemens et du dévoisement, on fera comme nous avons dit plus haut.

Aussi long-tems que le malade vomit, qu'il a le dévoisement, qu'il est froid et faible, il ne faut pas lui donner à manger, autrement la maladie devient de plus en plus forte, et le fait périr.

Quand la peau n'est plus bleue, quand les mains et les pieds sont réchauffés, quand le malade ne vomit plus et ne va plus du ventre, quand il n'a plus de douleur au creux de l'estomac, autour du nombril, on peut lui donner du lait sucré ou du bouillon de grenouille, de poulet ou de poule. S'il vomit après en avoir pris, on le remettra à la diète. Le surlendemain, on recommencera à lui donner du bouillon de grenouille ou de poulet. Quelques jours après, si le mieux continue, on accordera une soupe légère, et l'on augmentera peu à peu la quantité d'alimens, à mesure que le malade ira de mieux en mieux.

Il est préférable d'aller très-doucement, car à Paris tous les malades qui ont mangé trop tôt, et tous les convalescens qui ont trop mangé, sont morts. Le vin chaud et l'eau-de-vie ont été mortels.

Dans la convalescence, il faut bien se garder de prendre des purgatifs.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 19 juillet.

| | Graines. | | Huiles. | | Tourteaux. | |
|-----------------------------|----------|-------|---------|--------|------------|-------|
| Colza | 18 00 | 21 00 | 77 00 | 00 00 | 10 75 | 11 00 |
| Oeillette | 28 00 | 00 00 | 00 00 | 00 00 | 9 75 | 10 00 |
| Id. bon goût | " " | " " | 118 00 | 118 50 | " " | 00 00 |
| Lin | 19 00 | 18 00 | 77 00 | 77 50 | 14 50 | 00 00 |
| Cameline | 20 00 | 00 00 | 80 00 | 00 00 | 10 25 | 00 00 |
| Chanvre | 13 00 | 14 00 | 84 00 | " " | 10 00 | " " |
| Huile épurée pour quinquets | | | 83 00 | 83 50 | | |
| Idem " " réverbères | | | 81 00 | 81 50 | | |

BOURSES.

ANVERS, 21 juillet.

| | | | | | |
|------------------------|--------|---|----------------------------|-------------|---|
| Emprunt de 12 millions | 97 | A | Emprunt romain | 77 | A |
| " de 10 millions | 98 7/8 | A | Lots | 371 1/2 | |
| " Rothschild | 73 7/8 | A | Napolitains | 74 3/4 | |
| Autriche métalliques | 87 1/2 | | Guebhard | 78 1/2 | P |
| Lots de Pologne | 96 | | Rente perp. espag. à Paris | | |
| Anglo-Danois 3 p. 70 | 67 | A | " " à Amsterdam | 49 3/4 à 78 | |

PARIS, 20 juillet.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 80 c. — 4 1/2 p. cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 81 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 67 40. — Act. de la banque, 1655 00. — Certif. Falcomet, 79 60. — Cortès d'Espagne, 11 070. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 76 7/8. — Rente perpétuelle d'Espagne, 55 1/4. — Emprunt d'Haïti, 00 00. — Emprunt belge, 75 1/4. — Emprunt romain, 77 7/8.

AMSTERDAM, 20 juillet.

Dette active 42178. Billets de change 15 3/4. Synd. d'amortissement 69 7/8. Rente perp. d'Amsterdam 49 1/2. Métalliques 83 1/8.

LONDRES, 19 juillet.

Consolidés, 83 1/4 à 137/8.

VIENNE, 12 juillet.

Métalliques 87 7/16. — Act. de la banque 1137.

ANNONCES

1853. VENTE

1^o Par actions de 90 francs et par coupons d'actions d'un franc, de la belle propriété de *Bellignies*, département du Nord, de la valeur de 200,000 francs;

2^o Par coupons d'actions d'un franc, de 3 domaines appartenant à M. Audry de Pairaveau, député de France, et estimés à 400,000 francs;

3^o Par coupons d'actions de 20 centimes, d'un franc et de 2 francs; de huit propriétés situées à Paris et à Bercy, valant 3,018,000 francs; ainsi que de cinq domaines situés à Guéret, de la valeur de 150,000 fr.

Le tout par numéros sortant au tirage de la loterie de Paris en septembre, octobre, etc.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, à Namur, lequel est chargé de vendre les coupons, et distribue des prospectus.

On prend, chez ledit agent, les emprunts belges au pair contre du drap et autres marchandises, à juste prix.

1854. ADJUDICATION AU RABAIS.

Le mercredi 25 juillet 1832, à huit heures du matin, au lieu ordinaire de ses séances,

L'administration communale de Sorée procédera à l'adjudication, au rabais, des travaux et livraisons à faire pour la restauration du presbytère.